



COMMUNIQUE DE PRESSE

Jean-François Eliaou, député de l'Hérault, se félicite de l'adoption du projet de loi relatif à la bioéthique en première lecture à l'Assemblée nationale.

Le projet de loi relatif à la bioéthique, pour lequel **Jean-François Eliaou** est **rapporteur** au Titre V, vient d'être adopté à la majorité avec 359 voix pour et 114 contre. Le député salue la tenue exemplaire des échanges avec ses collègues qui se sont déroulés dans le respect des convictions de chacun.

Au cours des discussions dans l'hémicycle, plusieurs amendements du rapporteur ont été adoptés. Tout d'abord, l'introduction de la notion d'imagerie et d'exploration de l'activité cérébrale à l'article 12 ; la définition de la médecine fœtale à l'article 19 ; un état des lieux sur le diagnostic prénatal à l'article 19 bis ; le choix de la femme enceinte à communiquer les informations relatives aux tests génétiques et la suppression du délai d'une semaine dans le cadre des IVG médicales à l'article 20 ; ainsi que la prise en compte des principes pour majeurs pour les IVG médicales sur mineurs à l'article 21 ; la possibilité de recherche sur les gamètes et les tissus germinaux des mineurs décédés à l'article 22 ; ou encore la clarification de la notion de « caractéristiques génétiques somatiques » à l'article 25.

Le député est persuadé que **le travail collectif a permis de trouver un point d'équilibre nécessaire** qui maintient nos principes éthiques, même dans le progrès.

Contacts presse

Caroline Quiène – Assemblée nationale - Paris
jean-francois.eliaou@assemblee-nationale.fr - 06.38.50.83.68 - 01.40.63.74.77

Edith Schmitt – Permanence parlementaire - Gignac
contact@jeanfrancoiseliaou.fr - 07.87.64.22.29 - 04.67.02.68.10